

**VILLE DE BRIARE**

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 novembre, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

**Présents :**

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

**Absents excusés :**

Madame GUILLOT Jacqueline  
Madame MARISSAL Bénédicte  
Madame GUINAND Alexandra  
Monsieur MOURAUX Michel  
Monsieur GHALI Ted-Fernand  
Monsieur LE DEM Philippe  
Madame BOURGOIN Evelyne  
Madame LECLERC Sylvie

**Procuration a été donnée à :**

Madame GUILLOT Jacqueline donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline  
Madame MARISSAL Bénédicte donne pouvoir à Madame VICHERAT Valérie  
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige  
Monsieur MOURAUX Michel donne procuration à Monsieur Dominique GIRAULT  
Monsieur GHALI Ted-Fernand donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice  
Madame BOURGOIN Evelyne donne procuration à Monsieur GARDINIER Frédéric  
Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Monsieur de COURCEL Dominique

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance.

## **Délibération N° 2022-126 : SAISON CULTURELLE 2023 : PROGRAMMATION ET TARIFICATION**

Considérant qu'il convient de fixer la participation financière pour l'accès au spectacle prévu pour la saison culturelle 2023.

Les tarifs de la billetterie applicables à compter du 1er janvier 2023 sont identiques à ceux en vigueur lors de la saison culturelle 2022. La grille est la suivante :

<i>Tarif billetterie 2023</i>	
<i>Tarif</i>	<i>Couleur</i>
<i>10 €</i>	<i>Jaune</i>

Et la tarification des spectacles programmés est la suivante :

Saison Culturelle 2023				
Spectacle	Plein Tarif	Couleur Ticket	Tarif réduit	Couleur Ticket
Concert Reynald Hallay 04/03/23	10 €			

Pour le reste de la programmation, est prévu, gratuit pour le public :

- le concert du groupe Vitazik pour la fête de la musique (21/06/23)
- le concert du groupe Tropik Sun pour le bal du 13 juillet
- l'exposition de la FRMJC est reconduite du 31 mai au 6 juin 2023 à la salle Marcel Gaime
- les conférences Images du Monde à l'Auditorium (20/01, 10/02, 17/03, 14/04)

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la saison culturelle 2023.

**APPROUVE** les tarifs de la billetterie et des spectacles

Le 28 novembre 2022

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET